

Chef de projet territorial

Offre n° 0087250723000418

Publiée le 23/07/2025



Synthèse de l'offre

Employeur : PETR DU PAYS MONTS ET BARRAGES

Lieu de travail : 1 Route du Mont, Bujaleuf (Haute-Vienne)

Poste à pourvoir le : 03/11/2025

Date limite de candidature : 21/10/2025

Type d'emploi : Emploi permanent - création d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste créé suite à un nouveau besoin

Détails de l'offre

Famille de métiers : Habitat et politique de la ville > Politique de la ville

Grade(s) recherché(s) : Attaché

Métier(s) : [Chef ou cheffe de projet développement territorial](#)

Ouvert aux contractuels : Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste pour les besoins des services ou de par la nature des fonctions lorsqu'aucune candidature d'un fonctionnaire n'a abouti. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Temps de travail : Temps complet

Télétravail : Oui

Management : Oui

Expérience souhaitée : Confirmé

Rémunération indicative : Selon expérience

Descriptif de l'emploi :

Le Pays Monts et Barrages est une entité administrative qui bénéficie d'un ancrage réel et ancien. Créée en 1979, elle travaille depuis ses débuts à la structuration d'actions de développement territorial.

Seul Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de Haute-Vienne depuis 2015, le PETR se structure autour de ses membres, les communautés de communes de Noblat, Briance-Combade et Portes de Vassivière. Le PETR est garant d'un Projet de territoire révisé à chaque mandat et bénéficie d'une feuille de route définie avec les EPCI membres au travers d'une Convention territoriale qui fixe les prérogatives de développement données au PETR pour contribuer au Projet de territoire.

Le chef de projet territorial est techniquement garant de la bonne conduite du Projet de territoire

Missions / conditions d'exercice :

1- Projet de territoire et Convention territoriale

Le chef de projet territorial, sous l'autorité du Président, du directeur du PETR et des membres du Bureau syndical, est techniquement garant de la bonne conduite du Projet de territoire. Il propose et coordonne la méthodologie permettant d'assurer la concertation et la production des éléments composant le Projet de territoire.

Il anime le projet tout au long du mandat avec l'objectif de garder un horizon commun pour l'ensemble des parties prenantes.

Il coordonne la feuille de route du PETR en lien avec le Projet de territoire et la Convention territoriale. Il assure le management de projets avec l'ensemble des agents qui composent la structure et le cas échéant, avec les structures publics ou privés externes au PETR dans la mesure où les projets permettent d'atteindre les objectifs fixés dans le projet de territoire.

2- Contractualisations et accompagnements de projets

Le chef de projet territorial en lien étroit avec l'animatrice-gestionnaire des programmes européens assure l'animation et le suivi du Contrat de réussite de la transition écologique – CRTE (État) et du Contrat de développement et de transitions (Région Nouvelle-Aquitaine). Il est le référent de la Préfecture de la Haute-Vienne et du pôle DATAR de la Région N-A en lien avec ces contrats. À ce titre, il représente techniquement le PETR dans les instances dédiées au niveau territorial et extraterritorial.

Le chef de projet assure le recensement de l'ensemble des projets publics ayant vocation à être mis en œuvre à l'échelle du territoire, assure au besoin leur accompagnement pour alimenter l'ensemble des outils de contractualisation.

Dans sa mission d'accompagnement, le chef de projet assure une veille permanente sur les programmes et dispositifs notamment financiers qui permettraient d'atteindre les objectifs du Projet de territoire.

3- Management de projets

Le chef de projet territorial, sous l'autorité du directeur, est un appui aux missions des agents du PETR. Il propose les méthodologies de conduites de projets sur les différentes thématiques de la structure. Il coordonne la construction des feuilles de route annuelles de chaque service en lien avec les orientations du projet de territoire et il accompagne les agents dans la mise en œuvre de leurs missions si nécessaire.

4- Approche collective

Le chef de projet est référent ou co-référent de certains projets collectifs sur un ensemble de thématiques telles que : la coanimation d'un droit à l'emploi territorial qui fait suite au déploiement de Territoire zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), l'accompagnement de l'Entreprise à But d'Emploi de Noblat, le développement d'activités de pleine nature sur la Vienne, le programme de recherche sur la Responsabilité territoriale des entreprises, certaines fiches-actions du Parcours Marque Employeur Territorialisé initié avec la Région N-A, l'accompagnement des projets de revitalisation de centres bourgs en lien avec les chefs de projet ORT, la sensibilisation du grand public en matière de préservation des milieux aquatiques, l'accompagnement de certains projets portés par le Syndicat du Lac de Vassivière, etc.

Profils recherchés :

1- Savoirs

Connaissance du développement local, méthodes d'analyse et de diagnostic, connaissance des politiques publiques et des outils d'évaluation, connaissance des procédures contractuelles et des financements publics, permis B indispensable.

2- Savoir-faire

Méthodologie de conduite de projet, planification et programmation de projets, coordination de l'équipe au côté du directeur, animation territoriale, animation de projet, animations de réunions et prises de parole en public, maîtrise des outils informatiques.

3- Savoir-être

Écoute, analyse, esprit d'équipe, qualités relationnelles, respect de l'autorité territoriale, autonomie, réactivité, partage de l'information, médiation.

4 Appétences

Design de politiques publiques, Économie sociale et solidaire, économie de la fonctionnalité et de la coopération, recherche scientifique dans les domaines touchant au développement local et la responsabilité territoriale des organisations.

5 - Formation

Bac + 5 dans le domaine du développement territorial, management territorial, administration de collectivités territoriales, sciences politiques.

6- Conditions d'exercice

Siège administratif / bureau : 1, route du Mont 87460 BUJALEUF

Horaires : Amplitude 8h30-9h à 17h30-18h / réunions ou déplacements hors horaires habituels réguliers

Relations fonctionnelles : Relations avec l'équipe et les élus, relation avec les collectivités territoriales et partenaires publics et privés.

Temps de travail : 35 heures

Prise de fonctions souhaitée : 3 novembre 2025

Informations complémentaires : ce poste est ouvert aux agents contractuels en application de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique (CDD de 3 ans renouvelable dans la limite d'une durée maximale de 6 ans).

Contact et modalités de candidature

Contact : 0555695760

Informations complémentaires :

Les personnes intéressées par ce poste peuvent contacter M. Guillaume MARTIN, directeur du PETR du Pays Monts et Barrages par mail - directeurpetrmb@gmail.com - ou par téléphone au 05 55 69 57 60 pour tout renseignement complémentaire.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) à l'attention du Président du PETR du Pays Monts et Barrages, M. Laurent PAQUET, sont à adresser avant le 21 octobre 2025 :

- Par mail : paysmontsetbarrages@gmail.com

- Par courrier postal : PETR du Pays Monts et Barrages, 1 route du Mont, 87460 BUJALEUF

Page de candidature en ligne : <https://www.emploi-territorial.fr/candidature/o087250723000418-chef-projet-territorial>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.